

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 5 JUILLET 2023 – Délibération n°083

L'an deux mil vingt trois et le cinq juillet à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	29	24

Date de la convocation
05/07/2023

Date d'affichage de la convocation
28/06/2023

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle

Absents : ALMIRE Yvan - RAGOT Annie - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET)- FABRE Emilie - LABRO Isabelle - FOS Mariana(pv à Régine ROZIERE) - JARROUSSE Caroline (pv à Clémence ANGLADE)

Objet

PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX AU CHATEAU DE COUVERTURE DE LA CUISINE ET DU PAVILLON D'ESCALIER (TRANCHE 2) COUVERTURE MENUISERIE

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 09 février 2023 approuvant le plan de financement pour les travaux de couverture au château sur les bâtiments du logis placé à l'ouest, correspondant à l'ancienne cuisine, la petite pièce Nord d'accès à la salle des Hommages et au pavillon d'escalier.

Il expose au conseil municipal que ce plan de financement doit être actualisé suite au résultat des offres. Pour cela, il présente un plan de financement pour la 2^{ème} tranche de ces travaux comme suit :

Etat – ministère de la Culture (50 %)	114 855.93 €
Conseil Départemental (20 %)	45 942.37 €
Conseil Régional (20%)	45 942.37 €
Autofinancement (10 %)	22 971.19 €
COUT TOTAL HT DE L'OPERATION	229 711.86 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement présenté

Sollicite les financeurs de ce projet : Etat, Département, Région.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

